



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 104

Question orale n° 1262

Texte de la question

Mme Chantal Brunel attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le trafic de transit croissant et constant induit par la présence d'un séparateur physique, en béton, situé sur la chaussée extérieure de la Francilienne à hauteur de Collégien (Seine-et-Marne). La présence de ce muret en béton empêche le trafic, venant du sud de la Seine-et-Marne *via* la RD 471 ainsi que celui provenant de l'autoroute A 4 pour rejoindre la Francilienne, d'utiliser la sortie « Collégien » pour se rendre aux centres commerciaux Bay 1 et Bay 2, ainsi qu'à la gare RER de Torcy. Les conducteurs préfèrent traverser la commune de Collégien plutôt que d'être obligés de faire demi-tour à la sortie de Lagny-sur-Marne, ce qui provoque un doublement de la circulation sur la rue principale de cette commune. Il lui a été dit et confirmé plusieurs fois par la préfecture que l'État financerait la démolition de cet échangeur à hauteur de 1,5 million d'euros et que l'ouverture des crédits était programmée pour 2010. Or, aujourd'hui, rien n'est prévu. Elle souhaiterait savoir où en est ce projet et quand surviendra cette démolition maintes fois promise.

Texte de la réponse

DÉMOLITION D'UN SÉPARATEUR PHYSIQUE AFFECTANT LE TRAFIC ROUTIER À COLLÉGIEN EN SEINE-ET-MARNE

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Brunel, pour exposer sa question, n° 1262.

Mme Chantal Brunel. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, depuis l'implantation, au début de l'année 2001, du centre commercial Bay 2 dans la commune de Collégien, cette dernière supporte un trafic de transit croissant et constant induit par la présence d'un séparateur physique en béton situé sur la chaussée extérieure de la Francilienne.

La présence de ce barreau en béton empêche le trafic venant du sud de la Seine-et-Marne, *via* la RD 471, ainsi que celui provenant de l'autoroute A 4, de rejoindre la Francilienne. Il empêche les voitures d'utiliser la sortie " Collégien " pour se rendre aux centres commerciaux Bay 1 et Bay 2, ainsi qu'à la gare RER de Torcy. Les conducteurs préfèrent traverser la commune de Collégien plutôt que d'être obligés de faire demi-tour à la sortie de Lagny-sur-Marne, ce qui provoque un doublement de la circulation dans la rue principale de la commune.

Au moment de l'enquête publique relative à l'implantation du centre commercial Bay 2 à Collégien, début 2001, M. le préfet de Seine-et-Marne avait annoncé, dans un arrêté du 23 octobre 2001, qu'un saut-de-mouton serait construit après la démolition du séparateur. En novembre 2008, il m'a de nouveau été confirmé par la préfecture que l'État financerait ce projet de 1,5 million d'euros et que l'ouverture des crédits était programmée pour 2010. Or rien n'a été fait.

J'ai conscience que l'heure est à la réduction des dépenses. Toutefois, l'opération pour laquelle je vous sollicite a le mérite d'améliorer considérablement la vie des riverains, tout en représentant une somme qui me semble rester dans l'ordre du raisonnable. L'afflux de circulation au cœur de Collégien et le danger qu'il constitue pour les passants justifient cette dépense promise depuis fort longtemps.

J'attends vraiment, monsieur le secrétaire d'État, une réponse positive. Ce projet me tient particulièrement à cœur.

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Mariani, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État chargé des transports*. Chère madame Brunel, ma réponse risque de vous décevoir.

Mme Chantal Brunel. Je n'ose l'imaginer !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. J'ai bien noté les enjeux de sécurité que vous avez évoqués et je constate que vous entrez autant dans les détails en ce qui concerne votre circonscription que pour les nombreux projets de loi que vous suivez. (*Sourires.*)

Mais l'opération que vous évoquez s'inscrit dans un projet global prenant en compte les contraintes de sécurité des usagers de la route. Elle nécessite, de ce fait, la construction d'un pont permettant la traversée en surplomb des voies concernées. L'ensemble des travaux appelle des investissements lourds mobilisant des fonds publics à hauteur de plus de 3 millions d'euros.

Le financement de ces investissements relève des programmes de modernisation des itinéraires routiers, les PDMI, qui succèdent au volet routier des contrats de plan État-région. L'actuelle génération couvre la période 2009-2014.

L'importance des aménagements à réaliser, les contraintes budgétaires régissant l'exercice et les difficultés à obtenir des cofinancements de la part des collectivités territoriales ont rendu l'élaboration des PDMI délicate au niveau national et singulièrement en Île-de-France.

Des arbitrages difficiles ont donc été nécessaires et, à ce jour, cette opération n'est malheureusement pas inscrite à l'actuelle génération de PDMI. Je suis conscient du fait que, vu la nature de l'opération, il paraît paradoxal d'attendre deux à trois ans avant d'inscrire la moindre somme. Les enjeux que vous évoquez seront bien pris en compte lors de la révision de l'actuel PDMI ; je m'y engage. Mais, dans ce cadre, je vous invite à rechercher également les cofinancements qui pourraient être mobilisés. Je suggère aussi que nous voyions ensemble, d'ici à l'élaboration de la nouvelle génération de PDMI, si l'on peut faire un montage financier, avec différentes collectivités territoriales ou des crédits de sécurité, pour réaliser cette opération dans des délais plus convenables.

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Brunel.

Mme Chantal Brunel. Monsieur le secrétaire d'État, je suis un peu surprise car il m'avait été indiqué par Mme Kosciusko-Morizet que l'opération serait inscrite en 2012 au PDMI. Il s'agit là de quelque chose qui avait été promis par l'État et qui m'a été confirmé par le cabinet pas plus tard qu'hier. Quant au cofinancement, nous n'en avons jamais entendu parler en Seine-et-Marne. S'il en faut, je m'engage à ce que la commune prenne sa part, mais, encore une fois, j'avais compris que le projet serait inscrit en 2012 lors de la modification du PDMI.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Brunel](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1262

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 576

Réponse publiée le : 2 février 2011, page 604

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 janvier 2011